

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 12 novembre 2020

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 19h00 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18 Procuration : Nelly Marechal donne procuration à Jean-Laurent Kernevez Nombre de votants : 19 Secrétaire de séance : Sandra STEPHAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de 2 démissions de conseillers : Catherine Georgellin remplace Véronique Colin, Dominique Evenat remplace Béatrice Despessailles.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout de 1 point à l'ordre du jour :

- Prise de deux avenants aux marchés des abords du séminaire.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise au conseil les modalités de la note envoyée par la Préfecture : autorisation de réunir le Conseil Municipal, présence de la presse mais pas de public.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2020.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Désignation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur l'église

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la mise hors d'eau de l'église côté nord et de réparer le vitrail côté est.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'accompagnement des architectes des bâtiments de France pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur ces travaux.

- Approuvé à l'unanimité.

2- Désignation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une halle de sport au Lego

Présentation de l'ébauche du projet par Isabelle Burel.

Présentation du tableau récapitulatif des 3 entreprises pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Selon les éléments reçus et analysés, Madame Burel propose de retenir l'entreprise Sport initiatives à Lorient car celle-ci est moins-disante, plus proche et spécialisée dans la construction d'équipements sportifs.

- L'entreprise Sport initiative est retenue à l'unanimité pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la construction de la halle de sport.

Monsieur Henri Moan demande quand les travaux vont démarrer. Monsieur le Maire précise qu'ils ne pourront pas commencer tant que les accords sur l'obtention des subventions sollicitées ne seront pas finalisés.

3- Délibération d'autorisation d'emprunt auprès de la Banque des Territoires

Monsieur le Maire explique que bien que le conseil municipal ait approuvé une demande d'emprunt pour un montant de 800 000 € auprès de la banque des territoires, il est nécessaire de préciser les projets auxquels les sommes seront affectées. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour un prêt de 300 000 € pour finaliser le projet des jardins du petit Séminaire.

- Madame Guillou demande des précisions sur le montant de l'emprunt qui était à 800 000€. Monsieur le Maire explique que la précédente délibération était pour permettre à la Banque des Territoires de travailler sur les dossiers. Pour les jardins du petit séminaire, l'emprunt demandé est de 300 000 €.
- Monsieur Evenat demande si le fait d'emprunter de l'argent conduira à une augmentation des impôts locaux. Monsieur le Maire explique que d'autres emprunts se terminent et que des subventions sont demandées. De plus, la trésorerie surveille l'endettement de la commune et a donné son aval. Monsieur le Maire rappelle que l'équipe en place s'est engagée à ne pas augmenter les impôts des Pontécruiciens, ce qui était déjà le cas lors de la précédente mandature (pas d'augmentation depuis 2014).
- Madame Guillou s'interroge sur le fait qu'aucune autre proposition n'est présentée au conseil et ne comprend pas pourquoi les banques présentes sur la commune n'ont pas été interrogées. Monsieur le Maire réexplique que ces établissements ne souhaitent pas se positionner sur ce type de projets (montant et durée).

- Vote : 15 pour / 1 abstention / 3 contre.

4- Subvention au RASED

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une demande de subvention de 64 € a été demandée par le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). Cette structure est accompagnée par l'Etat et a fait des demandes de subventions aux différentes communes.

- Vote : Unanimité

5- Transfert de compétence du PLU à la Communauté de communes

Monsieur le Maire explique que la loi demande aux communes de transférer la compétence PLU à la communauté de communes. Plusieurs communes du Cap Sizun sont en train de revoir leur PLU et que, pour le moment, il n'y a pas de réflexion sur le PLU au niveau communautaire. Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver l'opposition au transfert de cette compétence à la Communauté de communes.

- Vote : unanimité.

6- Cession d'une parcelle à la SCI Ti An Apotiker pour la création d'une rampe d'accès au dépôt de la pharmacie

Monsieur le Maire explique qu'afin de régulariser la création de la rampe d'accès à la pharmacie, il convient de créer une parcelle. Cette parcelle sera cédée pour la somme d'1€ à la SCI Ti An Apotiker qui prendra également à sa charge les honoraires du géomètre liés à l'arpentage de cette parcelle.

- Vote : Unanimité.

7- Achat de la parcelle AD 0021 située au 10, rue général de Gaulle

Monsieur le Maire explique que différents commerçants souhaitent s'implanter sur Pont Croix et que la mairie a décidé de les accompagner. Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'achat de la parcelle AD21 au 10 rue du général de Gaulle pour aider à l'implantation d'un artisan charcutier traiteur ainsi que la création de logements. Le but étant de faire une « opération blanche » de manière à ce que l'achat et les travaux soient couverts par le montant des loyers perçus. Le prix de ce bien est de 50 000 € + 3 500 € de frais négociation.

- Vote : unanimité.

8- Achat de matériel de cuisine d'occasion auprès de l'association pour la valorisation, le patrimoine et la gastronomie

Monsieur le Maire explique que l'association qui gère la Terrasse du Marquisat a décidé de cesser son activité sur le Marquisat suite à une année difficile en raison du Covid. La convention entre la commune et l'association a donc été rompue. L'association a proposé à la commune de racheter le matériel de cuisine et Monsieur le Maire propose l'implantation du café librairie dans ce lieu en attendant que le bâtiment des Ursulines soit prêt.

- Monsieur Evenat déplore que la maison commune soit « récupérée » pour l'implantation d'un commerce privé.
- Madame Guillou demande à voir les comptes de l'association comme prévu dans la convention. Monsieur le Maire répond que les comptes sont disponibles auprès des responsables de l'association et que Madame Guillou peut les demander si elle le souhaite.
Monsieur le Maire énonce au conseil la liste du matériel de cuisine (1 plonge, tables et chaises extérieures, réfrigérateur, congélateur, parasols, plaque induction). La valeur d'achat à neuf est de 4 657 €, le prix de rachat est proposé à 3 626, 05 € selon une décote de vétusté.

- Vote : 15 pour / 4 contre

9- Affectation du résultat 2019 du budget communal

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'affectation du résultat 2019 du budget communal soit 356 720,50 €.

- Vote : Unanimité.

10- Affectation du résultat du budget lotissement

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'affectation du résultat 2019 du budget du lotissement soit 55 182.58 €.

- Vote : unanimité.

11- Avenants pour le marché des jardins du petit séminaire

Monsieur Kérisit indique que 2 avenants doivent être approuvés par le conseil pour le marché des jardins du petit séminaire :

- Société Bellocq : avenant de – 24 987, 48 € TTC pour la partie paysage
- Le Roux : avenant de + 30 685, 06 € TTC pour la partie voirie.
- Monsieur Evenat s'inquiète du retard pris dans les travaux. Monsieur Kérisit explique que ce retard est surtout lié au confinement du mois de mars suite à la pandémie.

- Vote : Unanimité.

12- Questions diverses

- Monsieur Evenat interpelle Monsieur Le Maire sur l'article paru dans le Télégramme indiquant la présence d'un foyer de contamination au Covid 19 sur Pont Croix. Ceci a entraîné la grogne de certains commerçants qui ont subi une perte de leur chiffre d'Affaires.
Monsieur Le Maire explique que l'article a été fait directement par le Télégramme de Douarnenez suite aux informations communiquées par l'ARS. Il confirme également que la Mairie essaie d'accompagner au mieux les commerçants.
- Monsieur Evenat revient sur la Charte pour la culture bretonne et demande pourquoi les plaques de rue ne sont toujours pas posées. Il se propose également d'être délégué à la culture bretonne pour la commune. Monsieur Le Maire indique que les plaques de rue sont déjà en Mairie et que Monsieur Kerivel a déjà été désigné comme référent de la commune pour la culture bretonne.

- Monsieur Moan demande pourquoi la plaque a changé sur l'espace culturel. Monsieur le Maire précise qu'il était nécessaire de faire une plaque neuve et bilingue.
- Madame Guillou demande pourquoi un conseiller présent dans la salle n'avait pas son masque alors qu'il est obligatoire dans les espaces publics.
- Monsieur Kerivel demande pourquoi il y avait des personnes présentes dans l'école publique pendant les vacances de la Toussaint. Monsieur Le Maire précise que l'école est un bâtiment communal et que la Mairie peut en disposer hors période scolaire

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 20h40.

Fait et affiché à Pont-Croix le 18 novembre 2020

Le Maire

Benoît Lauriou